



Fermeture de boîte mail après cessation de contrat de travail

Par **vincent91000**, le **05/04/2010** à **12:28**

Bonjour,

Après avoir donné ma démission de la société qui m'embauchait comme responsable de centre de profit et effectué mon préavis, j'ai quitté cette société au 1er mars.

Depuis, j'ai remarqué que ma boîte au lettres mail n'avait pas été fermée.

Lorsque je m'en suis inquiété auprès de mon ancien employeur, ce dernier m'a répondu par mail qu'il laissait ouverte cette boîte encore quelque temps pour traiter des mails commerciaux qui arrivent dans cette boîte (mails de clients). Il a d'ailleurs illustré sa réponse d'un mail qui était arrivé.

Il est donc évident qu'ils lisent donc tous les mails qui arrivent sur cette boîte.

Je tiens à ajouter que l'adresse de cette boîte porte mon nom et prénom.

Ont-ils le droits de faire cela et d'utiliser en quelque sorte mon identité ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Par **jrockfalyn**, le **06/04/2010** à **01:22**

Bonjour

Cette question est intéressante et complexe et je ne suis pas certain qu'une réponse tranchée puisse vous être apportée... Elle pose en effet le problème de l'accès par l'employeur aux

courriels reçus par le salarié sur sa boîte mail professionnelle.

En principe, le salarié ayant droit même pendant le temps de travail au respect de l'intimité de sa vie personnelle, l'employeur ne peut lire les courriels personnels reçus par le salarié... Encore faut-il que ces mails soient identifiés comme personnels... A défaut, les courriels reçus sont présumés être professionnels et donc, accessibles à l'employeur...

Un conseil, prévenez vos amis et relations qui avaient l'habitude de vous adresser des courriels personnels de votre changement de job.... Et dans votre nouveau job, demandez leur de vous adresser des mails comportant la mention "personnel" dans l'objet... Ou demandez leur de ne plus vous adresser des bêtises sur votre boîte professionnelle, puisque finalement vous n'êtes pas là pour ça après tout (rires) ..

Cordialement

J.